

15ème législature

Question N° : 38976	De M. Pierre Dharréville (Gauche démocrate et républicaine - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >établissements de santé	Tête d'analyse >Mobilisation des services hospitaliers de réanimation	Analyse > Mobilisation des services hospitaliers de réanimation.
Question publiée au JO le : 18/05/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Pierre Dharréville attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des services hospitaliers de réanimation. À plusieurs reprises ces derniers mois, les personnels ont tiré la sonnette d'alarme. En ce 11 mai 2021, partout dans le pays, les personnels sont mobilisés dans une journée d'action. Ils regrettent « l'absence de réponse du Gouvernement face aux difficultés rencontrées lors des différentes vagues de la crise sanitaire en cours ». Ils le résumant en une formule : « en plus d'un an, rien n'a été fait ». On manque toujours de lits et l'organisation des soins devient plus ardue au fil du temps. Depuis le début de la pandémie, les services des hôpitaux sont sous tension extrême. La pandémie a mis en lumière et aggravé le manque de moyens des hôpitaux et ses difficultés pour répondre aux besoins de la population. Les arrêts de travail pour *burnout* se multiplient. Le remplacement des agents absents n'est pas au rendez-vous, ce qui accentue encore la pression. Presque un an après le Ségur de la santé, les personnels estiment que rien n'a changé et s'inquiètent de voir que les fermetures de lits continuent. Il y aurait eu besoin d'engager voici plusieurs mois déjà un plan de bataille ambitieux pour l'hôpital et général et pour la réanimation en particulier et le Ségur n'y suffit pas. Il demande quelles suites le Gouvernement compte donner aux propositions portées et au signal d'alarme tiré par les personnels et leurs organisations.